



CGT-ÉDUC'ACTION 91

12 Place des Terrasses de l'Agora - 91034 EVRY CEDEX
TEL : 01 60 78 41 49 - Mail : sdencgt91@gmail.com

ESSONNE



Déclaration de la CGT Education 91 CTSD du 11 juin 2017

Il n'aura pas fallu bien longtemps pour que les craintes de la CGT Educ'action sur la politique du ministre Blanquer soient confirmées. La présentation de deux arrêtés au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du jeudi 8 juin concernant les rythmes scolaires et la réforme du collège, en est l'illustration.

Malgré les appels du ministre aux syndicats pour travailler "dans la confiance", celui-ci décide de présenter deux textes, travaillés unilatéralement par son ministère et sans dialogue social, qui modifieront largement les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Il applique ainsi la méthode du président Macron qui souhaite légiférer par ordonnances une vaste réforme du code du travail promise dès l'été. Pour la CGT Educ'action, cette méthode est inacceptable.

Les projets de textes démontrent la volonté du ministre d'exploser le cadre national de l'Éducation tout en maintenant l'architecture des réformes issues du quinquennat précédent. Ils valident ainsi les critiques de la CGT Educ'action qui prévoyait cette dérive possible.

Le projet de décret des rythmes scolaires instaure la possibilité, pour les communes, de revenir à la semaine de 4 jours et de déroger au calendrier scolaire annuel. Ainsi, sans remettre en cause les décrets Peillon-Hamon, il aggrave la désorganisation du travail et les inégalités sur l'ensemble du territoire où plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels.

Le projet d'arrêté collège incite à utiliser la dotation complémentaire pour recréer les options et laisse plus de marge encore à la modulation des horaires disciplinaires annuels.

Pour la CGT Educ'action, ce nouvel arrêté accroît davantage l'autonomie et généralise la concurrence entre établissements.

Au niveau départemental, nous déplorons le manque de moyen en personnel récurrent qui amène les personnels à ne pouvoir bénéficier d'une mobilité ou de temps partiels plus accessible. Ce n'est pas en aggravant les conditions de travail des personnels qu'on améliorera l'attractivité du métier et du territoire !

Par ailleurs, nous avons alerté à de maintes reprises sur des situations locales où de nombreuses écoles voient leurs effectifs saturés. Il est urgent pour certaines villes de se pencher sur la qualité et la disponibilité de locaux adaptés aux nombres d'élèves sans cesse croissant. La carte scolaire n'est pas un jeu de remplissage de case et nous interviendrons encore aujourd'hui pour défendre de nombreuses situations d'écoles.

Rythmes scolaire déréglementés et incohérents, locaux insuffisants et mal adaptés, gestion déshumanisée, nos élèves et nos collègues méritent mieux comme conditions d'études et de travail.

C'est pourquoi la CGT Éduc'action dénonce les deux projets de texte. Elle continue d'exiger l'abrogation des réformes des rythmes scolaires et du collège ainsi que l'ouverture de négociations pour un autre projet. Elle travaille avec les personnels pour construire un rapport de force national pour résister à la politique gouvernementale.